

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD

Etaient absents excusés : M. Madjid KHALED, M. Claude PHILIPPE, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, Mme Isabelle GUINOT,

Pouvoirs : 3 (de M. KHALED à M. FEVRAT, de M. PHILIPPE à Mme MERITE et de Mme ROSSIGNOL à M. MARCEAUX)

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc MICHAUDET

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2019

Date d'affichage des délibérations : 12 février 2019

---

---

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – AVENANT N° 3 : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention entre le préfet de Saône et Loire et la commune de Saint Martin en Bresse pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité relatif au changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique, ainsi que tous les autres documents nécessaires pour la télétransmission des actes.

CANTINE SCOLAIRE : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT AU 01/09/2019 : le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement de fonctionnement de la cantine scolaire. Une seule modification est apportée : à partir du 1<sup>er</sup> septembre, les repas non pris pour absence sur certificat médical seront remboursés sur production d'un certificat médical sans minimum de jours (suppression du minimum de 5 jours)

OUVERTURE DE CREDITS N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2019 : Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture des crédits suivants sur l'exercice 2019 en section d'investissement :

- Reversement de cautions : 3 500 € (OFI – 165)
- Eclairage public passage piétons : 2 600 € (ONA – 2041582)
- Restaurant scolaire : 3 000 € (ONA – 21312)
- Miroir Rte de St Maurice : 1 500 € (ONA – 21578)
- Aménagement terrain Champ de foire : 6 000 € (op 200 – 2113)

CREATION D'UN VERGER DE SAUVEGARDE – DEMANDE DE SUBVENTION : Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter le projet de création d'un verger de sauvegarde sur le site de la Maltière pour un montant de 3 035.83 € HT
- De solliciter l'attribution d'une subvention de la Région Bourgogne Franche Comté à hauteur de 70 % soit 2 125 €.
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.
- D'autoriser le maire ou son représentant à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional et à signer tout document nécessaire à la création du verger de sauvegarde.

SYDESL – ECLAIRAGE PUBLIC RD35 PASSAGE PIETONS N° 456158 EP9 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le projet d'éclairage public du passage piéton de la RD 35, tel que proposé par le syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL), et estimé à 3 073.82 € TTC Il accepte la participation financière communale estimée à 2 561.52 € HT, arrondi à 2 600 €, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements : Agir pour Avancer remercie la commune pour le soutien lors du loto de la solidarité par l'achat de lots et la participation active de tous.

Le Comité d'Entente des Anciens combattants de l'union fédérale et des anciens combattants, prisonniers de guerre, CATM, de St Martin en Bresse et sa région remercie la commune pour l'attribution chaque année d'une subvention de fonctionnement.

SYDESL : Les conseillers municipaux ont reçu, avec leur convocation, les bilans d'activité 2016 et 2017 du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire.

### DECISIONS du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

• Décision n° 007/2018 du 18/12/2018 : La Redevance d'Occupation du Domaine Public due par GrDF pour ses réseaux et ouvrages de distribution de gaz est fixée à 296 € pour l'exercice 2018 (4 191 m de réseau).

• Décision n° 008/2018 du 18/12/2018 : La Redevance d'Occupation du Domaine Public due par GRT Gaz pour ses réseaux et ouvrages de transport de gaz est fixée à 133 € pour l'exercice 2018 (259 m de réseau).

• Décision n° 001/2019 du 17/01/2019 : Les travaux de réhabilitation du poste de refoulement sont confiés à l'entreprise SAS Pascal GUINOT Travaux Publics, rue Henri Paul Schneider 71210 MONTCHANIN, pour un montant HT de 58 737.00 € HT soit 70 484.40 € TTC comprenant :

- Offre de base : 52 337.00 € HT soit 62 804.40 € TTC
- Offre variante imposée : 6 400.00 € HT soit 7 680.00 € TTC.

• Décision n° 002/2019 du 04/02/2019 : Un emprunt d'un montant de 160 000 € est contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est aux conditions suivantes :

- . objet de l'emprunt : financement d'investissement
- . montant de l'emprunt : 160 000 €
- . durée : 180 mois
- . fréquence des échéances de remboursement : trimestrielle
- . taux : fixe – 1,32 %
- . frais de dossier : 160 €

Cet emprunt est fait pour l'achat et l'aménagement du terrain rue des Combes.

Travaux divers : Le maire rend compte aux conseillers de l'avancement de divers projets :

- vestiaire stade de la Maltière : l'agrandissement et l'aménagement d'un vestiaire et de sanitaires pour arbitre est en cours afin de rendre les locaux conformes à la réglementation.
- Salle polyvalente : les agents ont mis en place une clôture le long de la cosne pour améliorer la sécurité du site
- Foyer rural : le plancher de la scène et des loges est en cours de réhabilitation.

Bibliothèque : le maire présente le rapport annuel de la bibliothèque ; le nombre de lecteurs est de 358 dont 256 habitants St Martin et 102 extérieurs. Le conseil municipal remercie les bénévoles qui travaillent toute l'année pour animer la bibliothèque

Tour de France 2019 : le Tour de France traversera la commune le 12 JUILLET prochain. Une réunion sera organisée avec les riverains. Le passage de la caravane est prévu à 14 H 43 ; celui des coureurs à 16 H 30.

Agence Postale Communale : Mme Céline PANGAUD a quitté ses fonctions au 1<sup>er</sup> février. Elle est remplacée par Mme Chantal TISSIER

Local commercial Place Gaudillat : le maire rend compte aux conseillers de la visite des locaux de l'ancienne pizzeria qui pourraient être repris pour installer un commerce de restauration rapide.

La séance est levée à 21 H 30. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.